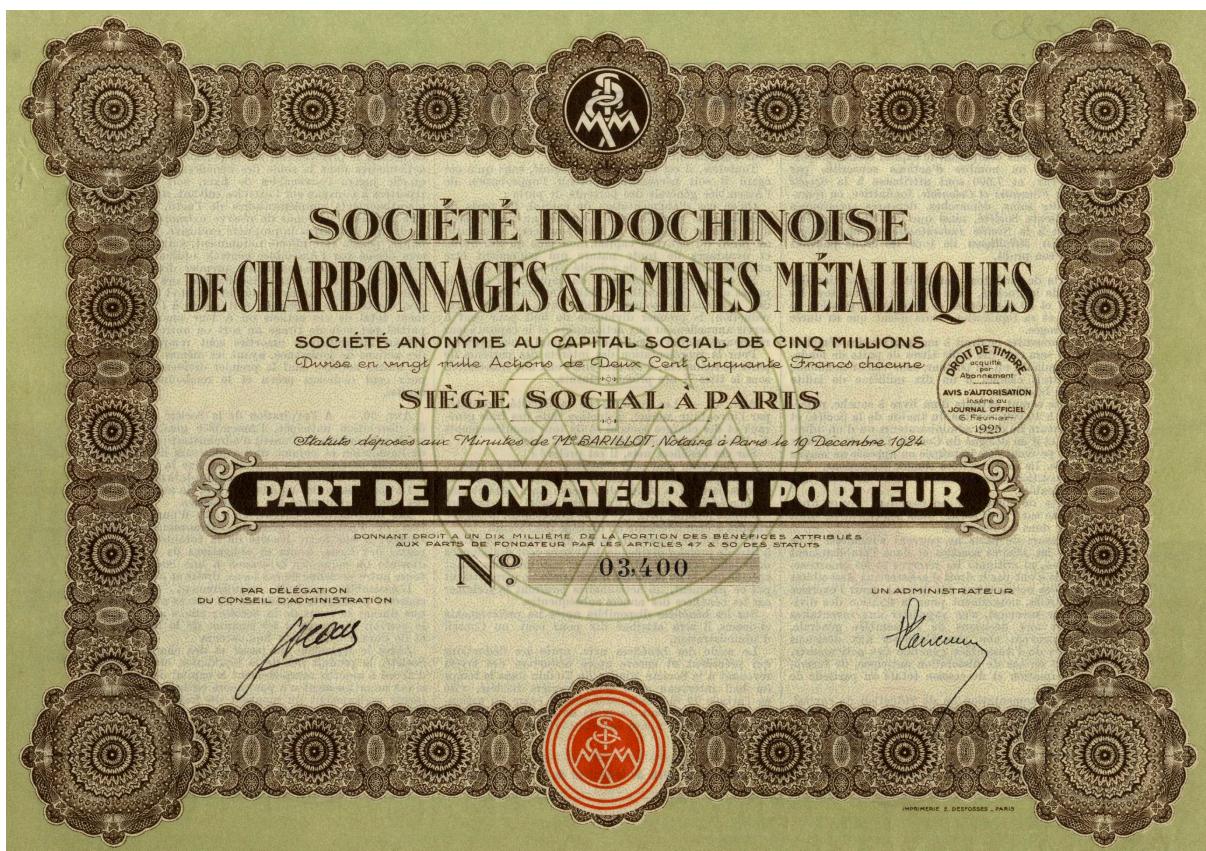


Publié le 6 mars 2014.
Dernière modification : 9 décembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES

participation de la Société financière française et coloniale
et des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan

1925 : prise à bail des gisements de la Société minière du Tonkin.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDO-CHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES
Société anonyme au capital social de cinq millions
divisé en vingt mille actions de deux cent cinquante fr. chacune
Statuts déposés aux minutes M^e Barillot, notaire à Paris, le 19 décembre 1924

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
6 février 1925

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

donnant droit à un dix millième de la portion des bénéfices attribués aux parts de fondateur par les articles 47 et 50 des statuts

Par délégation du conseil d'administration (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Lancrenon

Impr. E. Desfossés, Paris

Paul, Marie, Emmanuel LANCRENON, président

Né à Arles, le 19 octobre 1888.

Marié en 1919 avec Christiane Chardon, fille du conseiller d'État.

Polytechnique, 1906.

Chevalier de la Légion d'honneur du 4 décembre 1920 (min. Guerre) : capitaine (réserve) du 85^e rég. d'infanterie.

Ingénieur en chef des Mines.

Entré en 1924 à la SFFC. Son représentant

à la [Société dauphinoise de Constructions mécaniques](#) (président),

à la Franco-belge de matériel de chemins de fer (maison mère de Dragages et travaux publics),

à la Société indochinoise de charbonnages et mines métalliques (président),

aux [Phosphates du Tonkin](#),

aux [Mines d'or de Bao-Lac](#),

aux [Minerais de la Grande-Île](#),

aux [Gemmés de Madagascar](#),

et à la [Générale des graphites](#).

Associé en 1930 des Métalliques françaises (Métalfra) (*L'Écho des mines*, 1^{er} septembre 1930, p. 711-712) : tentative éphémère de relance des mines de Saint-Hippolyte-du-Fort (Bretagne).

Chef du département Mines du groupe Schneider (*L'Écho des mines*, 10 février 1931, p. 146) : pdg de la Société Minière des Terres rouges, administrateur des Mines de fer de Saint-Pierremont, d'Aubrives et Villerupt, de l'ARBED (*L'Écho des mines*, 20 septembre 1933, p. 522), de la Société métallurgique de Normandie, de Knutange...

Officier de la Légion d'honneur du 30 septembre 1953 (min. Aff. étr.) : influence française au Luxembourg.

Décédé à Paris, le 9 décembre 1957.

EXPLOITATIONS COLONIALES

Société indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques
(*La Journée industrielle*, 27 janvier 1925)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet l'exploitation de toutes mines de charbons, minet métalliques et gisements miniers situés en Indo-Chine ; le traitement et le commerce des charbons ou minéraux, ainsi que des sous-produits et alliages ; la création et l'exploitation de toutes usines nécessaires à cet objet.

Le siège est à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann.

Le capital est de 5 millions en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 10.000 parts de fondateur, sur lesquelles 7.500 ont été attribuées en rémunération d'apport à la Société financière française et coloniale, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Chemin-Dupontès¹, ingénieur, à Paris, 89, rue de Miromesnil ; Frantzen², ingénieur, à Paris, 31, rue La-Fontaine ; Lancronon, ingénieur, à Paris, boulevard Saint-Michel. 81 ; De Lansalut³, à Paris, 19 bis, boulevard Delessert ; Marsot, à Paris, 11, rue de Belsunce ; Mérigeault⁴, ingénieur, à Paris, rue de Courcelles, 88, et Vaucheret⁵, ingénieur à Paris, 120, rue d'Assas.

CONSTITUTION (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 janvier 1925)

Sté Indo-Chinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques. — Capital 5 millions en 20.000 actions de 250 fr. Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann. Conseil d'administration : MM. Chemin-Dupoutés [*sic : Dupontès*], Frantzen, Laucgenon [*sic : Lancronon*], de Lausalut, Marsant, Mériceault [*sic : Mérigeault*] et Vaucheret. Statuts déposés chez M^e Barillot, à Paris, le 19 décembre 1924. — *Droit*, 25 janv. 1925.

Société indo-chinoise de charbonnages et de mines métalliques (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1925)

Cette société vient de se constituer au capital de 5 millions en 20.000 actions de 250 fr. Le siège social est 96 bis, boulevard Haussmann et les premiers administrateurs sont : MM. Chemin-Dupouter [*sic : Dupontès*], Frantzen, Langrenin [*sic : Lancronon*], de Lausalut [*sic : Lansalut*], Mérigeault et Vaucheret.

Informations minières (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mars 1925)

¹ Georges-Jules-Michel Chemin-Dupontès : polytechnicien, inspecteur du mouvement à la Compagnie du chemin de fer Pékin-Han-Kéou, puis directeur de l'exploitation de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan. Décédé le 9 mai 1930 à Paris.

² Paul Herman Frantzen (1880-1935) : ingénieur des mines, il termine sa carrière publique comme professeur d'économie industrielle à l'École des mines de Paris (1919) et directeur de la Mission de contrôle des usines et mines de la Ruhr (1923). Au début de 1925, il devient ingénieur-conseil de la Banque Lazard qu'il représente à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques (1925), chez Citroën (1927), à la SFFC (mission en Indochine en 1930-1931), puis Poliet et Chausson (1933). Beau-frère d'André Lochard. Chevalier (1919), puis officier (1923) de la Légion d'honneur.

³ Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

⁴ Émilien Mérigeault (Chabournay, 1878-1935), X-Mines, ingénieur des mines en Algérie (1902), professeur à l'École des mines de Saint-Étienne (1911), commandant d'artillerie à la manufacture d'armes de Saint-Étienne pendant la guerre, directeur général, puis administrateur délégué de Minerais et métaux (Minemet) et conséquemment administrateur de la Société française des mines du Maroc et de la Corocoro (Bolivie), administrateur délégué de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine, membre du Conseil supérieur des colonies (section des mines)(1924), administrateur de Minerali e Metalli (Italie), de la Cie minière du Triunfo (Mexique), des Mines de Pujol (Aude)(1924), des Mines de Huaron (Pérou), des Mines de Saint-Pardoux (Dordogne)(1927), de la Balia-Karaïdin (Turquie), de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, des Charbonnages de Đông-Triệu, du Crédit foncier colonial, de l'Association minière... Chevalier (1917), puis officier (1926) de la Légion d'honneur.

⁵ André Vaucheret (1889-1961) : polytechnicien, président du Consortium industriel et financier. Voir encadré.

Il vient d'être fondé, sous les auspices de la Société **française financière** et coloniale [SFFC], la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques qui exploitera les gisements de la Société minière du Tonkin* qui lui ont été donnés à bail. Il a été créé 10.000 parts qui ont été remises à la Société financière.

Indochinoise de Charbonnages et de mines métalliques
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
23 octobre 1925)

Son capital est de 5 millions. Elle loue, moyennant un loyer annuel atteignant les deux tiers des bénéfices futurs, les terrains d'exploitations de la Minière du Tonkin. Celle-ci a donné sur ses terrains, une promesse de vente.

AEC 1926/867 — Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques,
96 bis, boulevard Haussmann, PARIS (8^e)
Tél. : Gut. 51-28, 10-36 et 08-41. — Télég. : Indocharbo. — © : Cogef Lugagne. —
R.C. Seine 217.591.

Capital. — Société anon., fondée le 27 décembre 1924, 5 millions de fr. en 20.000 actions de 250 fr. libérées de 62 fr. 50. — Parts de fondateur : 10.000, dont 7.500 ont été attribuées à la Société financière française et coloniale.

Objet. — Exploitation du gisement de charbon gras de Phan-Me et de la mine de zinc de Lang-Hit, province de Thai-Nguyen (Tonkin), antérieurement exploités par la Société minière du Tonkin.

Conseil. — MM. Paul Lancrenon, présid. ; Paul Frantzen, G. Chemin-Dupontès, Émilien Mérigeault, Charles Marsot, H.-Charles Le Gac de Lansalut, André Vaucheret, administrateurs.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*Le Journal des débats*, 14 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire du 12 juillet a pris les décisions suivantes : augmentation du capital de 5 à 10 millions .par la création de 20.000 actions d'apport attribuées à la Société minière du Tonkin ; autorisation donnée au conseil de porter éventuellement le capital de 10 à 20 millions, par la création de 40.000 actions de numéraire.

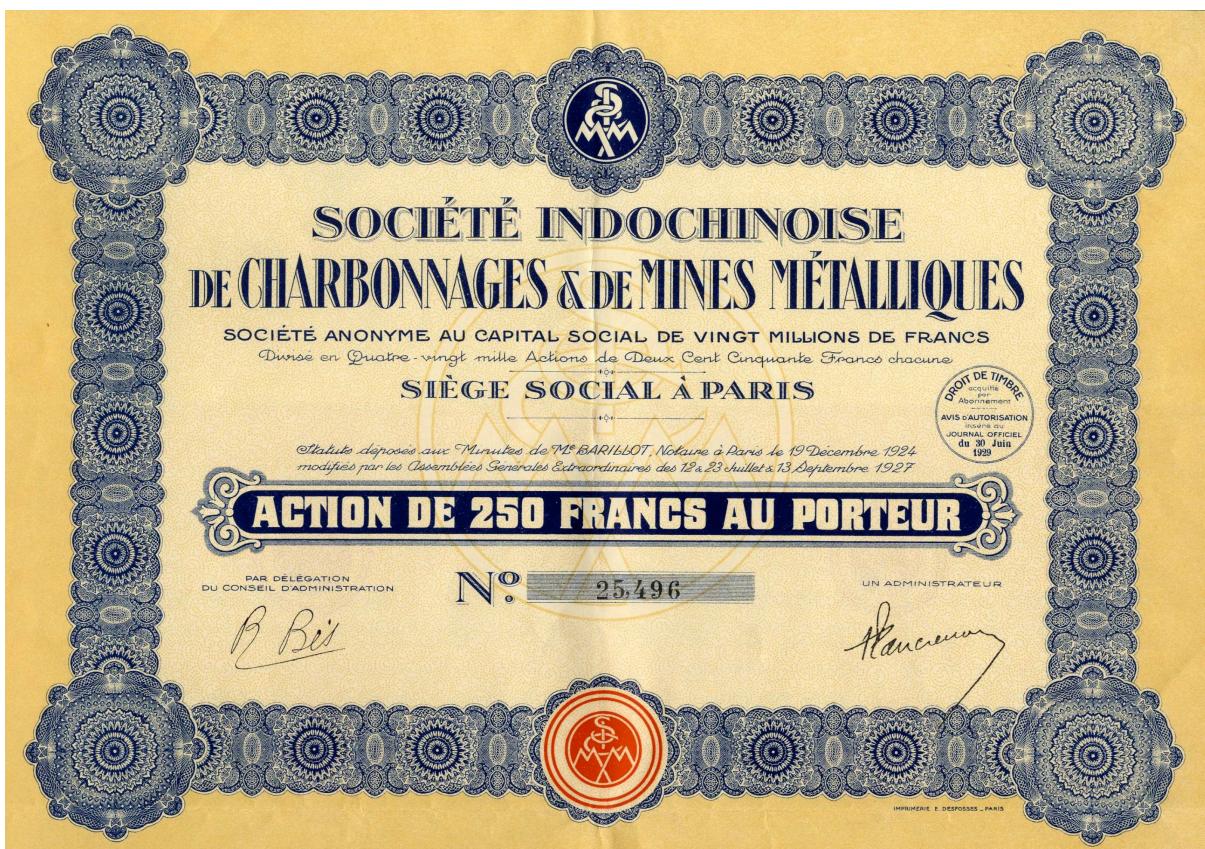
Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques a porté son capital de 5 à 10 millions de francs en créant 20.000 actions d'apport attribuées à la Minière du Tonkin qui lui apporte les mines de Phamé et de Langhit.

Ensuite elle a porté son capital de 10 à 20 millions par la création de 40.000 actions de numéraire de 250 francs chacune.

La production des mines de charbon d'Indochine en 1927
(L'Éveil économique de l'Indochine, 10 juin 1928)

	Mine	Extrait		Exporté	
		1926	1927	1926	1927
1	Sté française des Charbonnages du Tonkin (Hongay)	855.000	1.029.000	530.429	687.952
5	Sté minière du Tonkin (Phan-Mê) [Indoch. de charb. et mines mét.]	27.114	29.943		
		<u>1.290.259</u>	<u>1.490.760</u>	<u>710.193</u>	<u>852.299</u>



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDO-CHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES
 Société anonyme au capital social de vingt millions
 divisé en quatre vingt mille actions de deux cent cinquante fr. chacune

Siège social à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
 du 30 juin 1929

Statuts déposés aux minutes M^e Barillot, notaire à Paris, le 19 décembre 1924

modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 12 et 23 juillet et 13 septembre 1927

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration (à gauche) : Bès ?
Un administrateur (à droite) : Lancrenon
Impr. E. Desfossés, Paris

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1929)

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. — L'assemblée ordinaire réunie le 24 septembre 1929 a approuvé les comptes de l'exercice 1928.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 6.983 fr. 80 ; avec le report de l'exercice 1927 de 12.947 fr. 01, le solde total du compte profits et pertes ressort à 19.930 fr. 81.

CHRONIQUE DES MINES
Les Charbonnages de Phan-Mê en 1929.
(*L'Eveil économique de l'Indochine*, 23 mars 1930)

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, qui exploite les charbonnages de Phan-Mê, accusent pour l'année 1929 une production de 24.000 tonnes, contre 20.000 en 1928 et 30.000 en 1927.

Cette société, jusqu'ici arrêtée dans son développement par les difficultés de transport, est maintenant en mesure d'évacuer une production illimitée, grâce, d'une part, au canal du Sông Câu au Sông Thuong, inauguré en juin dernier, mais qui n'a vraiment été utilisable dans de bonnes conditions que sept mois plus tard, et grâce, d'autre part, au chemin de fer à voie de 0,60, de 12 kilomètres de long, construit par la société et qui, depuis quelques semaines, relie la mine à l'embarcadère de Minh.

À ce sujet, nous remarquons que les documents officiels pèchent trop souvent par manque d'exactitude. Nous avons souligné les erreurs contenues au sujet de ce canal dans la brochure éditée par les T. P. à l'occasion de l'inauguration ; nous regrettons de constater que le Service des Mines, dans son étude publiée dans le numéro 204 du *Bulletin économique* (fin février), se base sur ce document pour affirmer que « le canal latéral du Sông Câu, de Thaï-Nguyên à Phu Lang Thuong » (sic !), a été, dès son ouverture, remonté par des jonques de 300 tonnes. En une seule phrase, trois erreurs :

1° Il n'existe pas de canal latéral au Sông Câu mais un canal reliant le Sông Câu au Sông Thuong.

2° — Phu Lang Thuong n'est pas le terminus de ce canal et n'est pas sur le Sông Câu mais sur le Sông Thuong.

3° — Il n'y a pas au Tonkin de jonques de 300 tonnes, pas plus d'ailleurs que de chalands, et ce sera bien beau si on arrive à faire circuler sur ce canal des chalands de 200 tonnes.

Ce sera d'ailleurs très suffisant pour la mine de Phan-Mê, dont la production n'atteint pas encore 100 tonnes par jour, même lorsqu'elle en produira le quadruple.

Cette mine est en effet prévue, et en train de s'outiller, pour une production de plus de 100.000 tonnes par an. Elle possède une centrale électrique de 700 kW qui, après toutes sortes d'avatars, a finalement pu être mise en marche normale.

Elle équipe deux puits, munis chacun d'un compresseur d'air de 100 CV. et d'un ventilateur de 26 mètres cubes à la seconde ; cinq pompes (100 mètres cubes à l'heure) assureront l'exhaure des deux puits.

Rappelons que le charbon de Phan-Mê est du charbon gras, propre à la fabrication du coke, dont la mine a produit à une époque une certaine quantité ; à la fabrication du gaz, ce qui pourra devenir très intéressant avec les récents progrès de cette industrie, et surtout, à la distillation à basse température, dont nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs et qui permet de tirer de la houille des produits d'une valeur beaucoup supérieure.

TONKIN

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1930, p. 401)

La Société indochinoise des charbonnages et des mines métalliques a terminé son programme d'installations correspondant à l'équipement de ses gisements de Phan-Mê. Le canal reliant le chemin de fer de la société au réseau des voies navigables [...] et dont l'ouverture était attendue depuis longtemps, a été officiellement inauguré en juin [...] en fait, son utilisation définitive n'a commencé qu'en février 1930.

Pour l'exportation des charbons tonkinois au Japon
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1930)

Les négociants en charbon suivent avec attention la visite faite actuellement au Japon par plusieurs représentants des sociétés de charbonnages Indochinois, particulièrement par M. [Pierre] Charlier [X-1922], agent du « Comptoir des Charbonnages indochinois » — qui groupe la société des Anthracites du Tonkin, les Charbonnages du Dông-Triêu, la Société du domaine de Kébao, la Société indochinoise des charbonnages et des mines métalliques, la Société des charbonnages de Ninh-Binh — et par MM. Marcheix et Cuvillier, directeurs de la Société des Charbonnages du Tonkin.

L'importation au Japon des anthracites tonkinois, commencée depuis plusieurs années, se développe d'une manière très favorable pour les sociétés indochinoises.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures au printemps 1930] :

CHARBONNAGES (Soc. Indochinoise de) et de MINES MÉTALLIQUES, 51, r. d'Anjou, Paris, 8^e. T. Gut. 51-28 et 10-36. Ad. t. Indo-charbo-Paris. Code Cogef Lugagne. Soc. an. cap. 20.000.000 fr. — Conseil d'adm. : Prés. : M. P[aul] Lancrenon [1888-1957] ; Adm. : MM. É[milien] Mérigeault [† 1935], G[eorges] Chemin-Dupontès [† 1930], V[ictor] Marsot⁶, A[ndré] Vaucheret. — Exploitations à Phan-Mé et Lang-Hit (Tonkin) Charbonnages et mines de zinc. (Z-13034).

⁶ Victor Marsot : il débute à la Banque française du Brésil, puis fait carrière à la Banque de l'Indochine. Auteur en 1903 d'un rapport hostile à une implantation en Polynésie. Conseiller du commerce extérieur en 1923 comme directeur de la succursale de Hong-Kong. Liquidateur de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient (SICEO), Haïphong, en 1931. Administrateur dans les années 1950 de la Financière et Industrielle des Pétroles. Marié à Marie-Madeleine Hugot. D'où Henri (Singapour, 1906), HEC, qui fera à son tour carrière à la Banque de l'Indochine (Paris, Singapour, Saïgon, Tientsin, Pondichéry, Bangkok).

Paul Auguste BURSAUX, président

Né le 7 novembre 1866 à La Ferté-sous-Jouarre.

De son mariage avec Suzanne Chevrier, un fils, Paul (1909), ingénieur des Mines, directeur technique du Comptoir des phosphates de l'Afrique du Nord (1946-1951), puis administrateur-directeur général de Pierrefitte.

Polytechnique 1887.

Capitaine du génie. En Tunisie depuis 1892.

Chevalier de la Légion d'honneur : créateur et organisateur de l'exploitation des gisements de Metlaoui. Directeur de l'exploitation des Phosphates de Gafsa. A organisé la participation de cette soc. à l'Exposition coloniale de Marseille (*JORF*, 19 juillet 1908).

Officier de la Légion d'honneur : chef de bataillon (réserve), directeur des chemins de fer du Maroc occidental (*JORF*, 9 octobre 1917).

Directeur général (1920), puis administrateur jusqu'à son décès des [Phosphates tunisiens](#).

Administrateur, puis président de la [Compagnie minière franco-tunisienne](#).

Au service de la SFFC à partir de 1930 :

président de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques,
administrateur des [Phosphates du Tonkin](#)
et des [Voies ferrées de Loc-Ninh](#).

Avis de décès : *Le Journal des débats*, 7 octobre 1942.

N° 1990. — Arrêté prononçant la déchéance du concessionnaire de la mine « Rey »
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1930, p. 3777-3778)

(Du 30 octobre 1930)

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDOCHINE

Commandeur de la Légion d'honneur

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine,

Vu le décret du 23 août 1928,

Vu le décret du 26 janvier 1912 réglementant le régime des mines en Indochine, notamment en ses articles 48 et 49,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1925 déclarant M. Eugène Dumond concessionnaire de la mine « Rey » sise dans la province de Thai Nguyen,

Vu l'acte en date du 27 juillet 1924 [*sic : 1925 ?*] portant cession de la mine « Rey » à la Société minière du Tonkin,

Vu l'acte en date du 12 juillet 1927 par lequel la Société minière du Tonkin a transmis à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques tous les droits qu'elle possédait sur la mine « Rey »,

Vu les avertissements établis par le Receveur des Domaines à Hanoï invitant la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques à payer les redevances superficiaires afférentes à lamine « Rey » dues depuis le 1^{er} juillet 1928,

Vu les pièces établissant que les dits avertissements ont été notifiés les 21 juin et 9 août 1930 à M. Dessagne, représentant de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques,

Vu les pouvoirs donnés par la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques à M. Dessagne,

Vu la lettre en date du 30 août 1930 du sous-directeur, chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre faisant connaître que les avertissements susvisés n'ont produit aucun effet.

Vu le rapport eu date du 30 septembre 1930 du chef de l'arrondissement minéralogique et industriel de Hanoï,

Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin, du directeur des Finances et de l'inspecteur général des mines et de l'Industrie,

Le Conseil de Gouvernement de l'Indochine entendu,

ARRETE :

Article premier. — Est prononcée la déchéance du concessionnaire de la mine « Rey » pour défaut de paiement des redevances superficiaires prévues par l'article 48 du décret du 26 janvier 1912.

Art. 2. — Le résident supérieur au Tonkin, le directeur des Finances et l'inspecteur général des mines et de l'industrie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 30 octobre 1930

P. Pasquier

N° 1985. — Arrêté prononçant la déchéance du concessionnaire de la mine « Karezas »

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1930)

(Du 30 octobre 1930)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
Commandeur de la Légion d'honneur

Vu les décrets du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du Gouverneur Général et organisation financière et administratif de l'Indochine,

Vu le décret du 23 août 1928

Vu le décret du 26 janvier 1912 réglementant le régime des Mines en Indochine notamment en ses articles 48 et 49,

Vu l'arrêté du 25 avril 1913, déclarant M. Le Roux concessionnaire de la mine « Karezas » sise dans la province de Thai-nguyen, Vu l'acte en date du 1^{er} mai 1913 portant cession de la Mine « Karezas » à la Société minière du Tonkin,

Vu l'acte en date du 12 juillet 1927 par lequel la Société minière du Tonkin a transmis à la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques tous les droits qu'elle possédait sur la mine « Karezas »,

Vu les avertissements établis par le Receveur des Domaines à Hanoï invitant la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines minière Métalliques à payer les redevances superficiaires afférentes à la mine minière « Karezas » dues depuis le 1^{er} juillet 1928 ;

Vu les pièces établissant que les dits avertissements ont été notifiés les 21 juin et 9 août 1930 à M. Dessagne, représentant de la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques,

Vu les pouvoirs donnés par la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques à M. Dessagne,

Vu la lettre en date du 30 août 1930 du sous-directeur. Chef de Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre faisant connaître que les avertissements sus-visés n'ont produit aucun effet.

Vu le rapport en date du 30 septembre 1930 du chef de l'arrondissement minéralogique et industriel de Hanoï,

Sur la proposition du Résident Supérieur au Tonkin, du Directeur des Finances et de l'inspecteur Général des Mines et de l'Industrie)

Le Conseil de Gouvernement de l'Indochine entendu,

ARRÊTE :

Article premier — Est prononcée la déchéance du concessionnaire de la mine « Karezas » pour défaut de paiement des redevances superficiaires prévues par l'article 48 du décret du 26 janvier 1912.

Art. 2 — Le Résident supérieur au Tonkin, le Directeur des Finances et l'inspecteur Général des Mines et de l'Industrie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 30 octobre 1930

P. Pasquier

TONKIN

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1930, p. 905)

Cette entreprise a passé sous le contrôle de la Société financière française et coloniale dont le président, M. Bursaux, a remplacé M. Lancrenon à la présidence⁷. La production a été de 28.385 t. de charbon en 1929 et les expéditions de 20.133 t. Quant aux mines métalliques, notamment celle de Langhit, elles sont arrêtées en raison de la crise des métaux. La perte de l'exercice a été de 872.120 fr. 85.

DÉCHÉANCES DE CONCESSIONS

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1931)

La société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques est déchue de ses droits sur les mines Renée, Georgette, Atlas, Karezas, Agathe, Nini, Jeanne, Clio, Sainte-Barbe, Réussite, Umzinto, Cérès, Mandrin, Noémie et Rey, prov. de Thai-Nguyen (Tonkin) pour lesquelles les redevances superficiaires n'ont pas été payées.

Les premières concessions de ces mines dataient de 1909, 1910, 1913, 1914, les plus récentes étaient de 1925.

Les premiers concessionnaires avaient été MM. Mézières, Choisnel, Le Roux, Tachoires, Mittard⁸, Guiraut, Rosnet, Léon et Marcel Pierron, Cathala, Orsos, Cathérine et Eugène Dumond qui avaient cédé leurs droits à la Société Minière du Tonkin.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1931, p. 894)

L'assemblée du 20 octobre a entendu le rapport du conseil sur l'ex. qui constitue une mise au point de l'installation et de l'exploitation. La production a été de 32.686 t. de charbon gras, vendue par le Comptoir des charbonnages indochinois aux Cies de ch. de fer. Le charbon est évacué par le canal de Thai-Nguyên à Phu-Lang-Thuong. Mais les difficultés économiques, la baisse du charbon et la crise ont obligé la soc. à [continuer] maintenant au ralenti.

⁷ La présidence de la SFFC reste alors à Octave Homberg. La nomination de Bursaux ne traduit pas une prise de pouvoir par la SFFC qui l'exerçait déjà via Lancrenon.

⁸ Jules Mittard : né le 24 novembre 1881 à Bulgnéville (Vosges). Diplômé de l'École des maîtres mineurs d'Alais (*Journal officiel de la République française*, 6 janvier 1907). Ingénieur au Service des mines du Tonkin (1909-1911 et 1921-1927). Administrateur de sociétés minières. Voir [encadré](#).

M. Lancrenon ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Paul Bursaux qui a été appelé à la présidence du conseil.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 novembre 1931)

L'assemblée ordinaire convoquée pour le 20 octobre a eu lieu sous la présidence de M. [Paul] Bursaux [et non « Burtaux »], administrateur-délégué.

Les comptes de l'exercice ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir une **perte de 392.502 fr.** Les travaux de l'exercice ont porté surtout sur la mise au point des méthodes d'exploitation du matériel de mines et des différentes installations. Cette mise au point a permis une diminution du prix de revient et la réalisation d'une production de 32.685 tonnes de charbon gras (contre 28.385 tonnes en 1929). Les ventes de charbon se sont élevées à 30.183 tonnes contre 20.093 en 1929.

Le rapport indique que les principaux clients de la société sont les compagnies de chemins de fer, et que des pourparlers sont en cours pour essayer d'obtenir la clientèle des compagnies de navigation.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 27 septembre, sous la présidence de M. Toché, représentant la Société financière française et coloniale.

Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1931, qui font apparaître une nouvelle perte de 411.083 francs. Avec la perte antérieure, le solde débiteur total ressort à 1.056.130 fr., qui a été reportée à nouveau.

Le rapport présenté par le conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice, il a été extrait, 26.520 tonnes de charbon gras, contre 32.685 tonnes en 1930. Les ventes ont atteint 25.940 tonnes, contre 30.742 en 1930, soit une diminution, de 16 %.

Par des mesures restrictives que le conseil a été amené à prendre dès 1930, l'accroissement des stocks a pu être évité, ils sont au même niveau qu'en 1930, soit 12.075 tonnes.

Malgré la baisse de la production, le conseil est parvenu à réduire notablement le prix de revient moyen de l'extraction, pur rapport à 1930, lequel était déjà en diminution.

L'accroissement de bénéfice résultant de l'amélioration des prix de revient a été absorbé, d'une part, par la baisse des prix de vente et, d'autre part, par l'amortissement intégral des indemnités contractuelles que la Société a dû donner aux agents dont elle a dû se séparer.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le rapport souligne la régression du volume des ventes malgré les bas prix que la Société a été amenée à consentir l'an dernier, au moment du renouvellement des contrats.

Le rapport ajoute que le développement des ventes dépend surtout du redressement économique de l'Extrême-Orient, et du Tonkin, en particulier, mais aucun indice ne permet d'entrevoir une amélioration prochaine ; dans ces conditions, le conseil a décidé au début de cette année, par mesure de prudence, d'imposer un nouveau ralentissement à la production.

M. André Vaucheret administrateur sortant, a été réélu.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1933, p.197)

M. Lavastre (Saint-Étienne, 1912), dir. de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques.

TONKIN
Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1933, p. 616)

Cette société, au capital de 20 MF, a produit 22.700 t. de charbon en 1932, dont la vente a laissé un bénéfice brut de 433.643 fr. La perte de l'exercice est de 271.998 fr., malgré la compression des prix de revient et la réduction des frais généraux.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Exercice 1932
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933 [et non 1934]
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} mars 1934)

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques s'adapte aux besoins des chemins de fer qui sont ses principaux clients. Elle a limité sa production à un tonnage qui correspond au trafic diminué des réseaux tonkinois D'autre part, la concurrence des charbons du Delta l'a obligée à consentir une baisse importante sur ses prix de vente. Au total, cependant, l'exploitation reste légèrement bénéficiaire, ce qui permet à la société de poursuivre le remboursement des avances que nous lui avons consenties.

La question de l'électricité au Tonkin
par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil de l'Indochine*, 5 août 1934)

[...] la Société [indochinoise d'électricité] serait encore mieux concurrencée si l'on nous avait suivi en 1930, quand nous suggérions à nos mines de charbon gras d'étudier la question du gaz distribué sous pression en bouteilles, comme l'acétylène, l'acide carbonique ou l'oxygène. Avant de partir en France en 1930, nous avions obtenu que quatre de ces charbonnages envoyassent des échantillons de 200 kilos à un de nos amis, ingénieur gazier à Lille, aux fins d'analyse.

Les résultats, excellents, nous parvinrent au moment où, très malade, on nous expédiait d'urgence en France [...].

Arrivé à Lille à l'état de quadrupède, il n'était plus question de visiter des usines. Néanmoins, nous pûmes nous rendre compte des nouvelles méthodes gazières, des excellents résultats de la distribution, sous cette forme, du gaz d'éclairage et des possibilités qu'ouvriraient le gaz comprimé en bouteilles pour remplacer l'essence dans les camions autobus et tracteurs.

Quelque temps après, avec notre ingénieur et notre vieil ami le commandant Wallace, nous assistions à Paris, à l'Association du gaz, à des essais du plus vif intérêt et entrions en relation avec divers ingénieurs gaziers de Paris. Nous visitâmes divers industriels et capitalistes du Tonkin ; malheureusement, ces messieurs, ne voyant que le côté financier de leurs affaires, ne s'intéressaient nullement au point de vue industriel. M. Octave Homberg, en particulier, que nous allâmes voir au sujet de la mine de Phan-Mê, une des plus intéressées à la question, avait alors bien d'autres soucis, comme nous l'appîmes quelques jours après. [...]

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 août 1934)

Comme suite à notre précédente information, précisons que pendant l'exercice 1933, le puits de Lang-Cam, le seul qui soit en exploitation, a produit 24.884 tonnes contre 22.707 tonnes pour l'exercice précédent.

La fabrication du coke qui avait été entreprise à Phan-Mé a donné d'excellents résultats, puisque la qualité de ce produit se compare favorablement avec celles des meilleurs cokes européens. La production pendant l'année 1933, s'est élevée à 340 tonnes qui ont été facilement vendues dans les fonderies locales.

Les ventes en charbons gras se sont élevées à 93.955 tonnes contre 22.926 précédemment.

Dans le but de faire face à la concurrence japonaise qui s'exerce avec plus d'acuité chaque année, la société a dû consentir une réduction sur ses tarifs de vente.

Néanmoins, grâce à une compression des prix de revient, l'entreprise a pu réaliser un léger bénéfice.

Enfin, les contrats de fournitures aux chemins de fer n'ont pu être renouvelés en 1934 qu'à des conditions encore moins favorables que celles de l'année précédente.

M. [Émilien] Merigeault, administrateur démissionnaire, a reçu *quitus* de sa gestion.

En outre, la nomination de M. [Paul] Nevejans⁹ a été ratifiée.

N° 2624
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1935)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du gouverneur général et organisation financière et administratives de l'Indochine ;

Vu le décret du 2 juillet 1935 ;

Vu le décret du 26 janvier 1912 réglementant le régime des Mines en Indochine ;

Vu les décrets des 24 décembre 1913 et 29 mai 1931 portant certaines modifications au décret du 26 janvier 1912 susvisé ;

Vu l'arrêté du 23 juin 1914 divisant le territoire du Tonkin en districts miniers ;

⁹ Élie-Paul Nevejans : né le 12 mars 1891 à Avesnes-sur-Helpe (Nord). Décédé en 1942. Ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des mines, adjoint au président de la mission interalliée de contrôle des usines et des mines en Allemagne. Il pantoufle chez Minemet qu'il représente à la Société des mines à Saint-Pardoux (Dordogne) (1927), à la Balia-Karaïdin (Turquie), à la Corocoro (Bolivie), aux Mines de Huaron (Pérou), à la Société minière, métallurgique et chimique de l'Orb, aux Mines d'or du Pek (Yougoslavie). Chevalier (1916), puis officier (1924) de la Légion d'honneur.

Vu l'arrêté du 25 avril 1913 portant institution de la concession minière « Louisette » au profit de M. Piganiol, Jean, *Auguste*¹⁰ ;

Vu l'acte sous seing privé en date du 20 novembre 1913 transcrit à la Conservation des hypothèques de Hanoï le 28 novembre 1913 Vol 85 n° 25 duquel il résulte que M. Piganiol Jean Auguste a cédé tous ses droits sur la concession minière « Louisette » à M. Gabriel Bault ;

Vu l'acte sous seing privé en date du 24-27 août 1923 transcrit à la Conservation des hypothèques de Hanoï le 1^{er} mai 1924 Vol. 10/N n° 73 duquel il résulte que M. Gabriel Bault a cédé tous ses droits sur la mine précitée à la Société minière du Tonkin ;

Vu l'acte dressé le 12 juillet 1927 par devant M^{es} René Barillot et Louis Bossy, notaires à Paris, duquel il résulte que la Société minière du Tonkin a apporté la mine « Louisette » à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques ;

Vu la demande en renonciation partielle à la concession minière « Louisette » formulée par M. Ernest Lavastre agissant nom et par procuration de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, demande déposée au commissariat des Mines à Thai-Nguyên le 8 février 1935 ;

Vu les pouvoirs conférés à M. Ernest Lavastre par le conseil d'administration de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques dans sa séance du 28 janvier 1935 ;

Vu le certificat délivré le 8 février 1935 par le conservateur des hypothèques de Hanoï duquel il résulte que les registres de la dite Conservation des hypothèques ne mentionnent aucun acte ou jugement portant mutation de la mine « Louisette » pouvant être opposé à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques ;

Vu les certificats attestant que la demande en renonciation partielle susvisée est demeurée affichée à la résidence supérieure au Tonkin et au commissariat des mines à Thai-Nguyen pendant toute la durée de l'enquête réglementaire, c'est-à-dire du 20 février au 20 mai 1935 inclus ;

Vu l'insertion de la dite demande en renonciation au *Journal officiel de l'Indochine* dans les n° 28, 14 et 32 des 2, 23 mars et 20 avril 1935 ;

Vu le certificat du commissaire des mines de Thai-Nguyen attestant qu'aucune opposition à la demande en renonciation partielle de la concession minière « Louisette » ne lui a été notifiée dans les délais réglementaires ;

Vu le certificat délivré le 4 juin 1935 par le conservateur des hypothèques de Hanoï constatant qu'il n'y avait, à la date de la fin de l'enquête, aucun privilège ni hypothèque inscrits sur la concession minière précitée ;

Vu le rapport en date du 8 juin 1935 du chef du service des Mines ;

Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin, du directeur des finances et de l'inspecteur général des Travaux publics ; ,

La commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Indochine entendue,

Décide :

Article premier. — Est accueillie la demande en renonciation partielle à la concession minière « Louisette » formulée par la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques déposée au commissariat des Mines à Thai-Nguyen le 8 février 1935.

Art. 2. — La superficie de la mine « Louisette » définie par arrêté du 25 avril 1913 est, de ce fait, ramenée à sept cent vingt hectares (720 ha).

Le quadrilatère de la concession ainsi modifiée, figuré sur plan annexé à la présente décision, est formé d'arcs de méridiens et de parallèles géographiques :

de longitudes : 114 G 86359 et 114 G 88936

¹⁰ Auguste Piganiol (Saint-Sanlin, Aveyron, 15 avril 1858-Dap-Cau, 14 avril 1922) : désigné par le sort pour l'infanterie de marine (1878), au Tonkin (1881), hôtelier, négociant, planteur, entrepreneur, propriétaire minier.

et de latitudes ; 24,10846 et 24,07835
étant entendu que les coordonnées géographiques du signa géodésique « Nui-tang-Hoc » sont :

Longitude — 114 G 86875
Latitude + 24 G 12383

Art. 3. — Le résident supérieur au Tonkin, le directeur des Finances et l'inspecteur général des Travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 6 août 1936
René Robin

Visé à la direction des Finances le 26 juin 1935 — n° 2991.

Visé au Contrôle Financier le 27 juin 1935 - 9713

Charbonnages de Tuyen-Quang
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 août 1935)

[...] malgré des essais très satisfaisants, la société n'a pu obtenir une commande de la Société française des Chemins de fer du Yunnan*, celle-ci étant intéressée dans la Société des charbonnages de Phan Mé [Indochinoise de Charbonnages et de mines métalliques*]. [...]

INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES
ET DE MINES MÉTALLIQUES
(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1935)

L'assemblée ordinaire, réunie le 24 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 accusant un solde bénéficiaire de 329.938 fr. qui a été intégralement affecté à la constitution d'une provision pour amortissement du matériel et de l'outillage. Le conseil fait observer que la constitution de cette provision a été rendue possible par les arrangements conclus avec la Société financière française et coloniale [SFFC], qui, à titre exceptionnel, a exonéré la société pour 1934 des intérêts de son découvert.

Société financière française et coloniale
Exercice 1934
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[...] Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. — Cette société, malgré la sévérité de la concurrence commerciale qui l'a contrainte à réduire progressivement ses prix de vente et malgré le resserrement de ses débouchés, a pu commencer l'apurement de son passif. [...]

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques

Assemblée ordinaire du 24 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 octobre 1935)

Assemblée présidée par M. Victor Marsot, administrateur, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, les représentants de la Société financière française et coloniale et de la Banque de l'Indochine.

15 actionnaires, possédant 54.623 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur l'exercice de notre société s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1934, et soumettre à votre approbation les comptes correspondants.

Production et ventes

La production du charbonnage s'est élevée à 21.265 tonnes durant l'exercice contre 24.884 tonnes précédemment. Le puits de Lang-Cam a continué à assurer à lui seul la totalité de cette production.

Les ventes de charbon gras ont atteint 17.409 tonnes contre 23 955 tonnes en 1933, soit une diminution de 6.546 tonnes. Il est à remarquer, toutefois, que l'année 1933 avait bénéficié de la défaillance fortuite d'un concurrent étranger sans laquelle les ventes n'auraient été que de 19.000 tonnes environ,

Quoi qu'il en soit, nous assistons, depuis quatre années à une régression continue de nos ventes qui avaient atteint 3.742 tonnes en 1930.

Cette régression, qui provient en partie du resserrement de plus en plus accentué du marché intérieur tonkinois, est également la conséquence de la transformation récente de nombre de chaufferies au Tonkin, transformation qui permet de faire une place de plus en plus grande aux combustibles anthraciteux du Delta.

Nous avons continué dans les mêmes conditions qu'en 1933 la fabrication et la vente du coke. Il y a là, pour notre charbon, qui convient tout particulièrement à la fabrication du coke, des possibilités de vente non négligeables et nous nous efforçons de trouver dans cette voie la compensation au resserrement de nos débouchés habituels.

Parallèlement à la baisse de la production et des ventes, notre exploitation est heureusement parvenue à réduire encore le prix de revient du charbon, si bien que les résultats de l'exercice sont restés sensiblement égaux à ceux de 1933. Mais nous devons vous faire observer que ces résultats d'exploitation ne comportent aucune charge financière et ne nous permettent pas de faire les amortissements industriels normaux auxquels nous devrions procéder cependant en vue de tenir compte de l'usure des machines et de l'outillage et de pouvoir faire face dans l'avenir aux remplacements de matériel qui s'avéreront indispensables,

Le renouvellement des contrats de fournitures

Le renouvellement pour 1935 des contrats de fournitures de charbon aux compagnies de chemin de fer, principaux clients de la société, s'est effectué dans des conditions tout aussi difficiles qu'en 1934. C'est seulement par de nouveaux sacrifices de prix que nous sommes parvenus, cette année, à limiter la baisse de nos tonnages contractuels, mais il va sans dire que notre société ne saurait indéfiniment baisser à la fois ses prix et ses tonnages de vente, la compression des prix de revient étant évidemment limitée et ne pouvant plus donner, dorénavant, des résultats comparables à ceux obtenus ces dernières années.

Accidents d'exploitation

Nous vous informons que, dans la nuit du 20 au 21 mars 1935, un des deux turboalternateurs de notre centrale de Phan-Mé a été l'objet, par suite d'une fausse manœuvre de l'équipe annamite de surveillance, d'une avarie importante mettant la turbine hors de service. Nous n'avons pas eu à déplorer d'accident grave dans le personnel, l'extraction de la mine n'a pas été interrompue et depuis, la marche des installations est normalement assurée par le turboalternateur de réserve.

En vue de réduire au strict minimum les frais de réfection, tout en conservant à l'ensemble des installations une sécurité de marche au moins égale [...] nous comptons récupérer sur notre gisement de Langhit une machine à vapeur et deux chaudières qui seront installées à Lang-Cam et qui permettront d'assurer la marche complète de ce puits en cas d'arrêt du turboalternateur qui nous reste.

EXAMEN DU BILAN

Le bilan que nous vous présentons a été établi comme celui des années précédentes, sans qu'aucun amortissement ait été pratiqué sur les divers postes des Immobilisations qui continuent à figurer pour leur prix de revient. Vous remarquerez cependant que pour la première fois depuis la création de la société, nous avons constitué au Passif une réserve pour amortissement du matériel et de l'outillage.

Actif

Les Immobilisations sont sans changement sur le bilan antérieur.

Le poste Caisse et Banques est en augmentation de 125 472 10

Le poste Portefeuille titres a diminué de 74.806 00

par suite de la cession d'une partie des titres de notre Portefeuille et de l'amortissement que nous avons fait subir aux actions restantes en vue de tenir compte de leur valeur actuelle.

Ces opérations se sont traduites, ainsi que vous le verrez plus loin, par une perte de 27.606 francs.

Le poste Charbons et Minerais en stock est en augmentation de 77.951 20

Cette différence provient essentiellement d'un accroissement en tonnage des stocks de charbon, alors que les prix unitaires des dits stocks sont en régression sur ceux de 1933.

Les autres postes de l'Actif ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Passif

Nous avons scindé en deux le compte Fournisseurs et Créditeurs divers qui ne figure plus que pour une somme de 129.831,68 et nous avons fait figurer au nouveau compte Banquiers le montant de notre découvert qui s'élève à 6.192.861 fr. 13 contre 6.356.269 fr. 84 fin 1933 et dont nous, poursuivons actuellement le remboursement.

Le poste Comptes d'ordre a diminué de 54.654 30

Cette diminution provient, à concurrence de 37.500 fr., de la suppression de la provision pour appel éventuel du capital non encore libéré des actions figurant dans notre portefeuille. Cette provision a été supprimée par suite de la cession des dises actions.

Le compte de Profits et pertes se solde, après déduction des frais généraux du siège social, des agios et des pertes sur portefeuille, par un excédent de 329.938 fr. 73 que nous vous proposons d'affecter intégralement à la constitution d'une provision pour amortissement du matériel et de l'outillage, provision encore bien insuffisante pour représenter les amortissements normaux de l'exercice, sans parler des amortissements antérieurs qui n'ont pas été faits.

Il est à remarquer qu'il ne nous aurait pas été possible de continuer cette provision sans les arrangements que nous avons pris avec notre banquier, la Société financière

française et coloniale, qui a bien voulu, à titre exceptionnel, nous exonerer des intérêts de notre découvert chez elle pour l'exercice 1934.

Questions à l'ordre du jour

Le sort a désigné comme administrateur sortant, dans les conditions fixées par l'article 20 de nos statuts, la Société financière française et coloniale qui est rééligible et accepte le renouvellement de son mandat. Nous vous proposons de réélire la Société financière française et coloniale pour une période de six années.

Conformément à la loi de 1867, nous vous rendrons compte verbalement des affaires que notre société a traitées avec d'autres sociétés, dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts. Nous vous demandons de vouloir bien renouveler à ces administrateurs, ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui pourraient se trouver dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi.

Vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours, et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

MM. Jules Prompt et François de Montéty sont rééligibles.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Frais d'augment. de capital	600.083 75
Concessions minières, travaux miniers, immeubles	16.547.263 95
Matériel et outillage	5 834.001 76
Mobilier	71.358 73
Caisses et banques	320.620 90
Portefeuille titres	17.194 00
Débiteurs divers	137 643 95
Charbons et minerais en stock	742 528 60
Approvisionnements au Tonkin	482.594 90
Approvisionnements en cours de route	9 470 45
Comptes d'ordre	186.84.22
Profits et pertes :	
Rapport déficitaire exercice 1933	1.814.592 81
	<u>26.764.297 92</u>
PASSIF	
Capital	20.000 00
Réserve légale	55 003 48
Fournisseurs et crébiteurs divers	129.831 69
Banquiers	6 192.861 13
Provision pour amortissement sur matériel et outillage	329.938 73

	<u>26.764.297 92</u>
--	----------------------

COMPTE DE PROFITS & PERTES

DÉBIT	
Frais généraux siège social	97 628 27
Change et agios	21.281 00
Perte et amortissement sur portefeuille	27.606 00
Provision pour amortiss. sur matériel et outillage	329 938 00
	<u>476 454 00</u>
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation	476.454 00
	<u>476 454 00</u>

Nº 2623

(Le *Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} octobre 1935, p. 4133-4135)

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDOCHINE

Commandeur de la Légion d'Honneur

les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur Général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;

Vu le décret du 2 juillet 1935

Vu le décret du 26 janvier 1912 réglementant le régime des mines de l'Indochine ;

Vu les décrets des 24 décembre 1912 et 29 mai 1931 portant certaines modifications au décret du 26 janvier 1912 susvisé.

Vu l'arrêté du 23 juin 1914 divisant le territoire du Tonkin en districts miniers ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1913 portant institution de la concession minière « Son cam » au profit de M. Mézières, Charles Henri, Marie, Augustin ;

Vu l'acte notarié en date du 20 novembre 1913 transcrit à la conservation des Hypothèques de Hanoï le 13 décembre 1913 Vol 85 n° 47, duquel il résulte que M. Mézières, Charles, Henri, Marie, Augustin a cédé tous ses droits sur la concession minière « Son cam » à M. Gabriel Bault ;

Vu l'acte sous seing privé en date du 24-27 août 1923, transcrit à la conservation des Hypothèques de Hanoï le 1^{er} mai 1924 Vol. 10/N n° 73, duquel il résulte que M. Gabriel Bault a cédé tous ses droits sur la mine précédée à la Société Minière du Tonkin ;

Vu l'acte dressé le 12 juillet 1927 par devant M^{es} René Barillot et Louis Bossy, notaires à Paris, duquel il résulte que la Société Minière du Tonkin a apporté la mine « Son-Cam » à la Société indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques ;

Vu la demande en renonciation partielle à la concession minière « Son-Cam » formulée par M. Ernest Lavastre agissant au nom et par procuration de la Société indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques, demande déposée au commissariat des mines de Thainguyen le 8 février 1935;

.....

Décide :

Article premier.— Est accueillie la demande en renonciation partielle à la concession minière « Son-Lam » formulée par la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques déposée au Commissariat des Mines à Thai Nguyen le 8 février 1935.

Art. 2. — La superficie de la mine « Son-Cam » définie par l'arrêté du 25 avril 1913 est de ce fait, ramenée à mille vingt hectares (1.020 ha)

Le quadrilatère de la concession ainsi modifiée, figuré sur le plan annexé à la présente décision, est formé d'arcs de Méridiens et de parallèles géographiques :

de longitudes : 114G89940 et 114G93589

et de latitudes : 24,03998 et 24,00987

étant entendu que les coordonnées géographiques du signal géodésique « Son-Cam » sont :

Longitude — 114G92757

Latitude + 24,03352

Art. 3. — Le Résident Supérieur au Tonkin, le Directeur des finances et l'Inspecteur Général des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 6 août 1935

RENÉ ROBIN

Visé à la Don des Finances

Le 26 juin 1935 - № 2990

Visé au Contrôle Financier

le 27 juin 1935 - № 9713

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936

Exercice 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[...] Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. — Malgré les difficultés commerciales que nous vous avons déjà signalées l'an passé, la société a pu maintenir une marge bénéficiaire lui permettant de continuer à apurer son passif. Ses ventes ont atteint 16.925 tonnes en 1935 contre 10.408 tonnes en 1934. Ses bénéfices avant amortissements s'élèvent à 231.000 fr. contre 357.544 francs l'année précédente. [...]

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques

Assemblée ordinaire du 25 novembre 1936

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 décembre 1936)

Réunion présidée par M. Paul Bursaux, administrateur, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. [Pierre] Laurens, représentant la Société financière française et coloniale [SFFC], et M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine,

16 actionnaires, possèdent 50.222 actions sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur l'exercice de notre société s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1935 et soumettre à votre approbation les comptes correspondants.

L'exploitation

Les ventes de charbon ont atteint 16.625 tonnes durant l'exercice, en diminution de 4,5 % sur le chiffre de 1934 qui avait été de 17.409 tonnes.

En conséquence, nous avons réduit notre production, de façon à diminuer progressivement nos stocks et il a été extrait seulement 16.286 tonnes de charbon gras contre 21.265 tonnes durant l'exercice 1934 ; cette extraction a été faite au siège de Lang-Cam qui reste, comme précédemment, le seul en activité.

La baisse de production que nous nous sommes imposée n'a pas été sans provoquer, malgré les diverses compressions que nous avons pu réaliser encore cette année, un accroissement du prix de revient.

Par ailleurs, le prix moyen de vente de nos charbons ayant subi une nouvelle et sensible réduction, ces deux causes, aggravées par la baisse du tonnage de vente signalée plus haut, ont eu pour effet de réduire le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1935 par rapport à celui de l'exercice 1934.

Nous vous informons que nous avons passé avec la Compagnie Française des Charbonnages du Tonkin un accord en vue de la fabrication et de la vente du coke, cet accord assure notre situation commerciale en ce qui concerne ce débouché.

Nous avons pu renouveler pour l'exercice en cours nos contrats de fourniture de charbon, mais nous avons dû consentir de nouveaux abattements sur les prix de vente.

Nous pensons, par contre, que les tonnages fournis dépasseront sensiblement ceux de l'exercice précédent.

Nous vous avons signalé, dans notre dernier rapport, l'incident survenu à la centrale de Phan-Mé, provoquant la destruction d'un des deux turboalternateurs modernes installés en 1927.

Conservant comme matériel de secours le turboalternateur restant, nous avons équipé avec du matériel moins délicat une autre centrale destinée à assurer le service normal : nous pensons qu'elle pourra être mise en service prochainement.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Frais d'augmentation de capital	600.083 75
Concessions minières, travaux miniers, immeubles	16.547.363 95
Matériel et outillage	5.546.994 71
Mobilier	71.358 73
Caisses et banques	269.006 80
Portefeuille titres	7.510 00
Débiteurs divers	198.433 80
Charbons et minerais en stock	691.561 90
Approvisionnements au Tonkin	472.902 10

Approvisionnements en cours de route	16 25
Comptes d'ordre	205.748 04
Profits et pertes :	
Report déficitaire exercice 1934	1.814.592 81
	<u>26.425 572 84</u>
PASSIF	
Capital	20.000 000 00
Réserve légale	55.003 48
Provision pour amortissement matériel et outillage	287.932 80
Fournisseurs et créateurs divers	118.180 53
Banquiers	5.911 926 63
Comptes d'ordre	52 529 40
	<u>26.425 572 84</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux Siège social	98.378 78
Change et agios	8.551 65
Provision pour amortissement sur matériel et outillage	260.005 62
	<u>366.936 05</u>
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation 366.936 05	
	<u>366.936 05</u>

LA DISCUSSION

Quelle est, demande un actionnaire, l'opinion du conseil sur l'avenir de la société ? Va-t-on pouvoir augmenter la production de façon à obtenir des résultats qui permettent d'amortir plus rapidement le passif envers les banques, soit encore près de 6 millions ?

M. le directeur indique que l'exercice en cours se présente de façon peu différente du précédent. Le remboursement qui a pu être effectué au 30 juin à la Société financière française et coloniale [SFFC] est du même ordre que celui du dernier exercice

Au point de vue de l'extraction et des ventes, il ne semble pas que la situation doive évoluer de façon sensible au cours des prochains exercices. La société est cependant vivante puisque ses résultats lui permettent de rembourser chaque année une partie de ses dettes, qui ne comportent du reste pas d'intérêts.

L'avenir est lié à la reprise économique en Indochine, qui pourra provoquer, si elle continue à s'affirmer, un développement des ventes. La société est capable de produire le double du chiffre actuellement obtenu, ce qui représente environ 35.000 tonnes.

En réponse à la question d'un actionnaire, M. le président indique que les conséquences de la dévaluation seront à peu près nulles pour la société, qui ne travaille pour ainsi dire pas à l'exportation. Les nouvelles mesures sociales pourront par contre avoir des répercussions plus sensibles.

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 1935, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, le bilan et les comptes sociaux tels qu'ils lui sont présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale rélit administrateur pour une période de six ans, M. Y. *[sic : Victor]* Marsot, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil qu'il lui a été rendu compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1857, des entreprises et marchés passés avec des sociétés ou établissements dans lesquels certains administrateurs possèdent des intérêts directs ou indirects. Elle donne au conseil d'administration pour l'exercice en cours les autorisations prévues par la loi précitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes MM. F. de Montéty et B. Martineau. Le mandat des commissaires prendra fin à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à examiner les comptes de l'exercice en cours.

Elle fixe à 1.000 francs l'indemnité qui sera allouée à chacun d'eux.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 janvier 1937)

L'assemblée ordinaire du 25 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui accusent un bénéfice d'exploitation de 366 936 fr. et un bénéfice net de 260.005 fr., lequel a été affecté à la « Provision pour amortissement sur matériel et outillage ». M. Marsot a été réélu administrateur.

Le rapport du conseil signale que les ventes de charbon ont atteint 16.625 tonnes durant l'exercice, en diminution, de 4,5 %. sur le chiffre de 1934, qui avait été de 17.409 tonnes. En conséquence, la société a réduit sa production de façon à diminuer progressivement ses stocks, et il a été extrait seulement 16.286 tonnes de charbon gras contre 21.265 tonnes en 1934 ; cette attraction a été faite au siège de Lang-Cam, qui reste le seul en activité.

La baisse de production n'a pas été sans provoquer, malgré les diverses compressions réalisées, un accroissement du prix de revient. Par ailleurs, le prix moyen de vente des charbons ayant subi une nouvelle réduction, ces deux causes, aggravées par la baisse du tonnage de vente, ont eu pour effet de réduire le bénéfice d'exploitation de 1935 par rapport à celui de 1934;

La société a passé, avec la Compagnie française des Charbonnages du Tonkin, un accord en vue de la fabrication et de la vente du coke ; cet accord assure sa situation commerciale en ce qui concerne ce débouché. Elle a pu renouveler, pour l'exercice en cours, ses contrats de fourniture de charbon, mais elle a dû consentir de nouveaux abattements sur les prix de vente. Il est à espérer, cependant, que les tonnages fournis dépasseront sensiblement ceux de l'exercice précédent.

Le rapport rappelle ensuite l'accident survenu à la centrale de Phan-Mé, provoquant la destruction d'un des deux turbo-alternateurs installés en 1927. Conservant comme matériel, de secours le turbo-alternateur restant, il a été équipé, avec du matériel moins délicat, une autre centrale destinée à assurer le service normal, centrale qui pourra être mise en service prochainement.

Société financière française et coloniale

Exercice 1936

Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. — Cette société a enregistré, au cours de l'exercice 1936, un léger accroissement de ses débouchés. Elle a pu compenser une nouvelle baisse du prix de vente par une amélioration du prix de revient de son charbon de sorte que les résultats de l'exercice 1936 font apparaître, sans amortissements, un bénéfice de 291.813 francs contre 26.000 francs en 1935.

La société poursuit régulièrement le remboursement de son passif.

Société financière française et coloniale

Exercice 1937

Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. — Les ventes de charbon gras ont été plus importantes en 1937 qu'en 1936 et la production a été portée parallèlement de 18.440 tonnes à 22.722 tonnes. Le prix de revient a été majoré par l'application des nouvelles lois sociales sans qu'il ait été possible de relever le prix de vente dans la même proportion. Cependant, l'augmentation du tonnage vendu a permis d'améliorer les résultats globaux.

Les bénéfices, sans amortissement, se sont élevés à 439.594 francs contre 291.813 francs pour 1936 et ont permis de rembourser à due concurrence le passif. Nous vous rappelons que, pour hâter le redressement de la société, la Société Financière Française et Coloniale, qui est l'unique créancier, a consenti à suspendre les charges d'intérêts.
[...]

suite

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 octobre 1938)

[...] Vous avez, parmi les filiales de la Société, la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. Je remarque que malgré l'augmentation de l'extraction qui s'est produite au cours de l'année 1937, le tonnage extrait est toujours très réduit. Je suppose donc que le gisement de charbon est très peu important et que

vous ne pourrez probablement jamais arriver à une extraction beaucoup plus élevée qui aurait, il me semble, l'avantage de réduire très fortement les frais d'exploitation si vous pouviez y arriver. [...]

La réduction de production a été importante pendant les dernières années en raison du ralentissement considérable de la demande tenant à la diminution des affaires en Indochine. Le tonnage produit a suivi très exactement les demandes et il est, pour l'exercice 1938, en notable accroissement par rapport au chiffre de 1937. Les résultats bénéficiaires sont également en progression marquée. Ils sont acquis, ainsi que nous vous l'avons dit, sans passation d'intérêts pour la créance de la Société Financière, mais ils permettent des remboursements importants et qui, pour 1938, seront plus importants encore que pour 1937.

INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Pour le premier semestre de l'exercice 1938, la production de charbon a été de 13.800 tonnes métriques contre 10.900 tonnes métriques pour la même période de 1937.

Indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 août 1939)

Cette société vient de transférer son siège social du 51, rue d'Anjou, au 23, rue Nitot, à Paris [siège de la SFFC].

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1941)

M. Lavastre Ernest, directeur des mines de Phan-Mé ;
M^{lle} Janine Lavastre ;
M. Louis Lavastre ;
M. Roger Lavastre,
ont la douleur de vous faire part du décès de:
madame Victorine Françoise Lavastre,
née Ravel

leur épouse et mère, munie des sacrements de l'Église, survenu à l'hôpital de Lanessan le dimanche 13 avril 1941.

PRIEZ POUR ELLE

Les obsèques auront lieu le mardi 15 avril à 7 heures 30.
On se réunira à l'hôpital de Lanessan.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

DEUILS
Paul Bursaux
(*Le Journal des débats*, 7 octobre 1942)

De Paris, on annonce la mort de M. Paul Bursaux, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, administrateur de la Société des phosphates tunisiens.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES
(*Le Journal*, 7 décembre 1942)

L'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1941 faisant apparaître un bénéfice de 2.499.386 francs contre 1.557.160 francs pour l'exercice précédent. L'assemblée a décidé d'affecter le bénéfice aux amortissements.

La nomination comme administrateur de la Société française et coloniale de gestion en remplacement de M. Paul Nevejans, décédé, a été ratifiée.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES
Société anonyme constituée en 1924
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : exploitation du gisement de charbon gras de Phan-mé et de la mine de zinc de Lang-hit, province de Thai-nguyên (Tonkin).

Siège social : Paris, 23, rue Nitot (actuellement : 103, boulevard des États-Unis, Vichy).

Capital social : 20.000.000 fr., divisé en 80.000 actions de 250 fr.

À l'origine, 5.000.000 fr. en 20.000 actions de 250 fr.

Porté en 1927 à 10.000.000 fr. par création de 20.000 actions d'apports de 250 fr. remises à la société minière du Tonkin.

Puis à 20.000.000 fr. par émission au pair de 40.000 actions de 250 fr.

Parts de fondateur : 10.000 titres.

Conseil d'administration : Société financière française et coloniale [SFFC], président ; Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, Société française et coloniale de gestion, administrateurs.

Année sociale : close le 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % du capital souscrit aux actions ; sur le solde, 10 % au conseil d'administration, puis paiement des loyers revenant à la Société minière du Tonkin ; le reste va pour 75 % aux actions et pour 25 % aux parts de fondateurs.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

Exercices	Production de houille (milliers de tonnes)	Bénéfice (1.000 fr.)
1938	31,7	1.395
1939	33,6	1.439
1940	37,3	1.900
1941	40,4	2.499

AEC 1951-1090 — Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques
Siège social : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16^e).

Capital. — Société anon., fondée le 27 décembre 1924, 20 millions de fr. en 80.000 actions de 250 fr. libérées, dont 20.000 d'apport. — Parts de fondateur : 10.000 dont 75.000 ont été attribuées à la *Sté financière française et coloniale*.

Objet. — Exploitation du gisement de charbon gras de Phan-Mé et de la mine de zinc de Lang-Hit, province de Thai-Nguyen (Nord Viet-Nam), antérieurement exploités par la Société minière du Tonkin.

Conseil. — MM. Paul Papillon [SOFFO], présid. ; Gaston Varenne ¹¹, Société financière pour la France et les Pays d'outre-mer, Cie française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, Société française et coloniale de gestion, admin.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice 1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

INDOCHINE

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. — La rupture complète des relations avec la Colonie, survenue le 17 août 1944, a empêché d'arrêter définitivement les comptes. Néanmoins, une situation au 31 décembre 1943 a été communiquée aux actionnaires.

Ces difficultés diverses ont entraîné une baisse sensible de l'extraction, soit 32.000 tonnes contre 37.000 tonnes précédemment.

Les ventes, également en baisse, ont atteint 35.500 tonnes contre 38.000 tonnes en 1942.

Le résultat d'exploitation atteindrait 3.146.000 fr., un peu supérieur au précédent. Le bénéfice, 2.946.000 fr., irait entièrement aux amortissements.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Exercice 1946
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 1^{er} septembre 1947)

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques

La Société n'a pas encore pu reprendre possession de son exploitation, située dans une région du Tonkin où aucune sécurité n'est assurée. Il est à craindre que les installations de la mine n'aient subi des dommages importants.

Les comptes provisoires de l'exercice 1943, soumis à l'assemblée générale ordinaire au 25 octobre 1944, n'ont pas encore été régularisés.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Exercice 1946
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 8 septembre 1947)

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques

¹¹ Gaston Varenne (1881-1966) : Polytechnique, 1902. Ancien ingénieur aux mines de Cho-diên, puis directeur, administrateur et vice-président de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, directeur, administrateur et enfin président des Charbonnages du Đông-Triệu. Voir encadré.

La situation est inchangée depuis l'an dernier. Aucune opération de dégagement n'a été tentée sur la région de Thaï-Nguyễn où se trouve le domaine de la Société. On peut considérer maintenant que les installations et le matériel de la mine sont entièrement détruits.

Le dossier définitif de dommages de guerre est en cours d'établissement ; nous éprouvons quelques difficultés à ce sujet, du fait que nous ne pouvons disposer des archives de l'exploitation qui ont été dispersées ou détruites.

Des dispositions récentes permettent aux entreprises dont l'exploitation est inaccessible de bénéficier des avances sur dommages de guerre consenties aux entreprises sinistrées. La mise à profit de ces dispositions nouvelles donnerait à la Société les moyens de rassembler le matériel nécessaire à la remise sur pied de l'affaire. Celle-ci, considérée comme indispensable à l'économie indochinoise, figure en bonne place dans le programme de la Commission du Plan.

SOCIÉTÉ DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1952)

.....
La SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES, les CHARBONNAGES DU TONKIN lui confient la totalité de leurs transports par eau.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES
AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1952)

L'assemblée extraordinaire du 15 octobre a ratifié les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration.

Elle a décidé, à titre exceptionnel, de présenter en bloc les comptes des exercices 1944 à 1951 inclus, qui seront soumis à l'approbation d'une assemblée qui se réunira vers la fin de l'année.

Le conseil se trouve ainsi composé : MM. Paul Papillon et Gaston Varenne, la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, la Société financière pour la France et les pays d'Outre-mer et la Société française et coloniale de Gestion.

Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1958)

L'assemblée ordinaire du 11 décembre a approuvé le rapport, le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice 1957 tels qu'ils lui ont été soumis, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et les modifications apportées à leur présentation.

Le rapport du conseil indique que la cession du matériel à la SEEMI met à la disposition de la Société un solde dépassant 30 millions de francs. Le conseil n'a en vue, pour cette somme, aucune utilisation répondant à l'objet social et il aurait pu envisager d'en répartir immédiatement une somme égale au solde du compte « Indemnités pour dommages de guerre », soit 13.282.132 francs, opération possible conformément aux statuts et aux règlements en vigueur.

Cependant, le conseil a finalement décidé de ne pas procéder, dès à présent, à cette répartition. En effet, de façon à satisfaire aux exigences de l'Administration des Dommages de guerre, la société sera probablement amenée à adopter un projet de reconstitution qui l'obligerà à effectuer une première mise de fonds non indemnisable (tel qu'un achat de terrain, dans le cas très vraisemblable où il s'agira d'un immeuble d'habitation) ; il serait alors avantageux pour la Société de conserver à sa disposition ses disponibilités actuelles jusqu'à nouvel ordre. Le conseil reprendra la question lorsqu'un plan de réemploi aura pu être mis sur pied.

Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1959)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 26 novembre. Le rapport du conseil indique que l'indemnité de dommages de guerre due à la société n'est pas encore fixée. D'ores et déjà cependant, il est envisagé d'utiliser sur cette indemnité une somme de 100 à 150 millions de francs à titre de participation dans la construction d'un important immeuble à Versailles, en liaison avec d'autres sociétés sinistrées d'Indochine.

La recette de 39.000.000 de francs provenant de la vente du matériel acheté en Indochine avec les premiers acomptes sur dommages de guerre a permis en 1958 de rembourser le découvert bancaire et de consacrer 30 millions de francs à l'achat de titres de rente et obligations.

Dans une allocution, le président a indiqué que les services des dommages de guerre exigent de très sérieux abattements sur le dossier d'estimation présenté par la Société. Sous toutes réserves, il pense cependant que le montant de la part non différée restant à toucher devrait être supérieur aux chiffres dont il est fait état dans le rapport du conseil.

Il indique aux actionnaires qu'un projet de fusion est actuellement à l'étude avec les Papeteries de l'Indochine* qui absorberaient la société. Cette absorption, s'ajoutant à d'autres projetées par les Papeteries, mettrait à leur disposition une masse d'indemnités de dommages de guerre pour le remplacement desquelles elles ont obtenu l'autorisation de prendre une participation dans la Compagnie des Transports Aériens Intercontinentaux. Les actionnaires et porteurs de parts qui deviendraient, par la fusion, actionnaires des Papeteries, bénéficieraient de cette participation à laquelle la société, dans son état actuel, n'aurait pas pu prétendre.

En vue de faciliter cette fusion, qui ne pourra d'ailleurs intervenir qu'après fixation des indemnités de dommages de guerre de la société, il est envisagé de proposer au préalable la conversion en actions des parts de la société.

BON N° 026388

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER
S.O.F.F.O.**

Société Anonyme au Capital de 15.450.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 23, rue de l'Amiral d'Estaing, PARIS (16^e)

R.C. SEINE 55 B 3638

**BON DE DROIT A RÉPARTITION
AU PORTEUR**

UN/CENT CINQ MILLIÈMES du produit net à provenir de la réalisation des actifs au Nord-Vietnam ayant appartenu à la **SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES (S.I.C.M.M.)** et du recouvrement éventuel de toutes indemnités y afférentes (acte d'apport à la S.O.F.F.O. approuvé par : Assemblées S.O.F.F.O. des 26 Juillet et 24 Novembre 1961, Assemblée S.I.C.M.M. du 20 Juillet 1961).

Tout propriétaire est de plein droit et obligatoirement Membre de "l'Association des Propriétaires des 67.620 Bons de droit à répartition de la S.O.F.F.O. créés lors de l'absorption de la S.I.C.M.M." Statuts, acte d'apport et procès-verbaux susvisés déposés chez Maître PERINNE, Notaire à Paris.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN ADMINISTRATEUR

Bastard-Fouqueray - Paris

Coll. Xavier Lavocat
**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
POUR LA FRANCE ET LE PAYS D'OUTRE-MER
S.O.F.F.O.**

Société anonyme au capital de 15.450.000 NF
Siège social : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris (16^e)
R.C. Seine 55 B 3638

**BON DE DROIT À RÉPARTITION
AU PORTEUR**

un/cent cinq millièmes du produit net à provenir de la réalisation des actifs au Nord-Vietnam ayant appartenu à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques (SICMM) et du recouvrement éventuel de toutes indemnités y afférentes (acte d'apport à la SOFFO approuvé par : assemblée SOFFO des 26 juillet et 24 novembre 1961, assemblée SICMM du 20 juillet 1961).

Tout propriétaire est de plein droit et obligatoirement membre de l'Association des propriétaires des 67.620 bons de droit à répartition de la SOFFO créées lors de l'absorption de la SICMM.

Statuts, acte d'apport et procès verbaux susvisés déposés chez M^e Perinne, notaire à Paris.

Le président du conseil d'administrateur (à gauche) : Giscard d'Estaing

Un administrateur (à droite) : ?

Bastard-Fouqueray - Paris
